

<http://pelerinagesdefrance.fr/Indulgence-de-la-Portioncule-dans-toutes-les-cathedrales-basiliques-mineures-et>



Indulgence de la Portioncule dans toutes les cathédrales, basiliques mineures et églises paroissiales

- agenda -

Date de mise en ligne : vendredi 29 juillet 2016

Date de parution : 2 août 2016

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

2 Août

Indulgence de la Portioncule

Cette fête liturgique de Notre Dame des Anges qui est célébrée dans la famille franciscaine, nous permet d'obtenir chaque année une indulgence plénière..

De nos jours, l'indulgence plénière peut -être obtenue non seulement dans toutes les églises des ordres franciscains mais dans toutes les cathédrales, basiliques mineures et églises paroissiales depuis le 1^{er} août à midi jusqu'au 2 août à minuit.

Pour l'obtenir il faut :

- ▶ S'être confessé et communié la veille ou le jour.
- ▶ Lors de la visite à l'église qui jouit du privilège, on fera une adoration profonde au Saint-Sacrement, et l'on priera aux intentions du Souverain Pontife en récitant : six Pater, six Ave et six Gloria.
- ▶ On demandera à Notre-Seigneur dans sa miséricorde qu'Il daigne nous bénir.
- ▶ On pourra de nouveau revenir dans l'église avec les mêmes dispositions intérieures et, après avoir gagné l'indulgence pour notre âme, l'obtenir en faveur des âmes du Purgatoire. Cette indulgence pour les âmes du Purgatoire peut être gagnée toties quoties (indulgence partielle accordée autant de fois que l'on entre dans les églises qui la possèdent).